



SERVICE PUBLIC
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Collectivité :

COMMUNE DE
Saint-Germain du
Bel Air

Rapport relatif au Prix et à la Qualité
Du Service Public de l'eau

Exercice 2020

Présenté conformément à l'article L.2224-5
du Code Général des
Collectivités Territoriales

Octobre 2021

SOMMAIRE

1) Caractéristiques techniques du service	3
1.1) Organisation administrative du service.....	3
1.2) Estimation du nombre d'habitants desservis.....	3
1.3) Conditions d'exploitation du service	3
1.4) Prestations assurées dans le cadre du service	3
1.5) Convention de vente ou d'achat d'eau.....	4
1.6) Ressources en eau	4
1.7) Nombre d'abonnements	4
1.8) Volumes mis en distribution et vendus.....	5
1.9) Longueur du réseau.....	5
2) Tarification et recettes du service public	6
2.1) Fixation des tarifs en vigueur.....	6
2.2) Prix du service de l'Eau potable	6
2.3) Le Prix de l'eau.....	6
2.4) Recettes d'exploitation.....	7
3) Indicateur de performance du service	8
3.1) Qualité de l'eau	8
3.2) Protection des ressources en eau.....	9
3.3) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.....	9
3.4) Performance du réseau.....	9
4) Financement des investissements	11
4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant l'exercice budgétaire	11
4.2) Etat de la dette.....	11
4.3) Amortissements réalisés.....	11
5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'Eau	11
5.1) Montants des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité.....	11

1) Caractéristiques techniques du service public

1.1) Organisation administrative du service

Le service public de l'eau est composé de la commune de Saint Germain du Bel Air.

1.2) Estimation de la Population desservie

Environ 430 habitants

1.3) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en régie, par la mairie de la Commune de Saint Germain du Bel Air.

Les missions du service sont:

- Production
- Protection du point de prélèvement
- Traitement
- Stockage
- Distribution

1.4) Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations sont les suivantes :

Gestion du service	Fonctionnement, surveillance et entretien des installations Relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Des branchements
Entretien	De l'ensemble des ouvrages, de la voirie liée aux ouvrages Des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, du génie civil
Renouvellement	De la voirie liée aux ouvrages, de l'ensemble des ouvrages des branchements, des canalisations, des compteurs des ouvrages de traitement du génie civil, des équipements électromécaniques, Des équipements hydrauliques de traitement et pompage
Prestations particulières	Entretien des points de distribution publics Traitement des boues

1.5) Conventions de vente et d'achat d'eau

Lien contractuel	Sens (import/ export/ import-export)	Usage (secours /permanent)	Cocontractant	Caractéristiques (volumes, débit, débit de pointe maximum...)	Date d'effet	Durée [an]
Convention	Import	Permanent	BOURIANE (syndicat)/ la SAUR	Mise à disposition d'un volume d'eau potable régulier limité à 78m3 par jour et réparti sur les différents compteurs vente	09/03/2002	

1.6) Ressources en eau

- **Points de prélèvement**

Ouvrage	Débit nominal [m ³ /h]	Prélèvement 2018[m ³]	Prélèvement 2019 [m ³]	Variation en %
		0	0	0

- **Volumes achetés**

Achat à	Acheté en 2018 [m ³]	Acheté en 2019 [m ³]	Acheté en 2020 [m ³]
BOURIANE (Syndicat)	27 224	29 222	26 347

- **Bilan des ressources**

Total des ressources [m ³]	2019	2020	Variation en %
Ressources propres	0	0	
Importations	29 222	26 347	-9.84%
TOTAL	29 222	26 347	-9.84%

1.7) Nombre d'abonnements

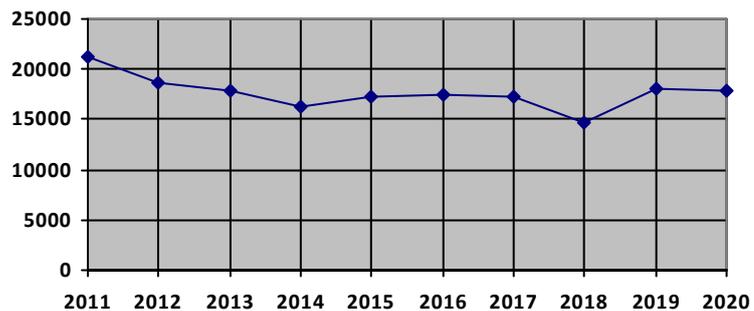
Abonnements	2019	2020	Variation en %
Compteurs principaux	275	275	0 %
Compteurs supplémentaires	10	10	0%
Nombres d'abonnements	285	285	0.00%

1.8) Volumes mis en distribution et vendus

Volumes [m ³]	2019	2020	Variation en %
Volume produit	0	0	0%
Volume importé	29 222	26 347	-9.84%
Volume mis en distribution	29 222	26 347	-9.84%
Volume total vendu aux abonnés	18 003	17 908	-0.53%

La période retenue pour le calcul des volumes est l'année civile. La consommation moyenne par abonnement est de : 63 m³ par an.

✓ Evolution des volumes vendus aux abonnés.



1.9) Linéaire du réseau de desserte

	2019	2020	Variation en %
Linéaire du réseau hors branchements en km	13.054	13.054	0.00%

2) Tarification et recettes du service public d'eau potable

2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité (délibération du 14/12/2017)

Autres prestations facturées aux abonnés (travaux de branchements...) :

Prestation	Montant facturé (HT)
Prix d'un branchement jusqu'à 10 ml	700 €ht
Au-delà de 10 ml	30€ht/ml
Frais de fermeture de branchement à la demande de l'abonné	70.81€ht

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

2.2) Prix du service d'eau potable

Le prix du service comprend :

- ✓ Une partie fixe ou abonnement
- ✓ Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable
- ✓ Les abonnements sont payables d'avance annuellement.
- ✓ Les volumes sont relevés annuellement.
- ✓ Les consommations sont payables au vu du relevé.

▪ **Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique**

Cette redevance est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé annuellement par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

	1 ^{er} Jan 2019	1er Jan 2020	1er Janv 2021
Redevance pour pollution domestique (€/m ³)	0.33	0.33	0.33

2.3) Le Prix de l'eau potable

▪ **Evolution du tarif de l'Eau**

Désignation		1 ^{er} Jan 2019	1er Jan 2020	1 ^{er} Jan 2021
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an] (Abonnement ordinaire*)	70.81	70.81	70.81
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0.59	0.59	0.69
Redevances et taxes	Abonnement syndicat** [€/an]			
	Redevance syndicat** [€/m ³]	28.51	28.51	29.00
	Redevance pour pollution domestique	0.33	0.33	0.33
	TVA	5.5%	5.5%	5.5%

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

** Syndicat de transport, de production ...si le tarif est directement appliqué à l'abonné (apparaît sur la facture).

▪ **Composante de la facture d'un usager de 120m³**

	1 ^{er} Jan 2020 en €/m ³	1 ^{er} Jan 2021 en €/m ³	Variation en %
Collectivité			
Forfait compteur	70.81	70.81	0
Consommation	70.80	82.80	16.95%
Autre collectivité Redevance BOURIANE	28.51	29.00	1.72%
Redevance pour pollution domestique	39.60	39.60	0
TVA	11.53	12.22	5.98%
Total [€ TTC]	221.25	234.43	5.96%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1.95€/m³ TTC

2.4) Recettes d'exploitation exercice 2020

▪ **Recettes de la collectivité en HT**

	2019	2020	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés (n-1)	41 160.00€	44 053.22€	7.03%
dont vente d'eau domestique	8 672.41€	10 604.66€	22.28%
dont abonnements compteur et compteurs sup.	19 567.89€	19 547.36€	-0.1%
dont régularisation des ventes d'eau (+/-)	0 €	0€	0%
Recettes liées à la facturation de travaux de branchement	2 100.00€	1 350.96€	-35.67%
TOTAL ttc	43 260.00€	45 404.18€	4.96%

▪ **Dépenses particulières de la Collectivité**

	2018	2019	2020
Dépenses de volume importé ttc	16 029.87€	20 407.58€	16 987.09€

3) Indicateurs de performance du service d'eau potable

3.1) Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la DDASS puis par l'ARS. Parallèlement, le fontainier vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Conclusion sanitaire

2020

Eau de bonne qualité.

Le SIAEP de la Bouriane doit impérativement mener un travail pour mieux sécuriser ses sites de production contre les actes de pollutions et de malveillances.

Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine souterraine.
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : Procédure en cours de révision.

Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS du Lot.



Principaux paramètres mesurés

Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Eau de bonne qualité bactériologique.

Nombre de contrôles : 10

Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.

Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 8 mg/L
Concentration maximale : 13 mg/L

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.

Pas de dépassement de la norme sur la période.

Somme des concentrations en pesticides : <0,01 µg/L

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Elément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.

La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

Concentration moyenne : <20 µg/L
Concentration maximale : 32 µg/L

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).

Eau moyennement dure.

Concentration moyenne : 19,6 °f
Concentration maximale : 21,4 °f

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique (P101.1)	10	0	100%	
Conformité physico-chimique (P102.1)	5	0	100%	

3.2) Protection des Ressources en eau

Niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

P108.3 Indice d'avancement de la protection de la Ressource en eau Foulade

Par décision du 28 janvier 2013, la collectivité a décidé d'abandonner le captage de « FOULADE » (arrêt des pompages en septembre 2012).

Import d'eau traitée depuis BOURIANE (syndicat)

80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrain acquis, servitude mises en place, travaux terminés)
------------	---

3.3) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

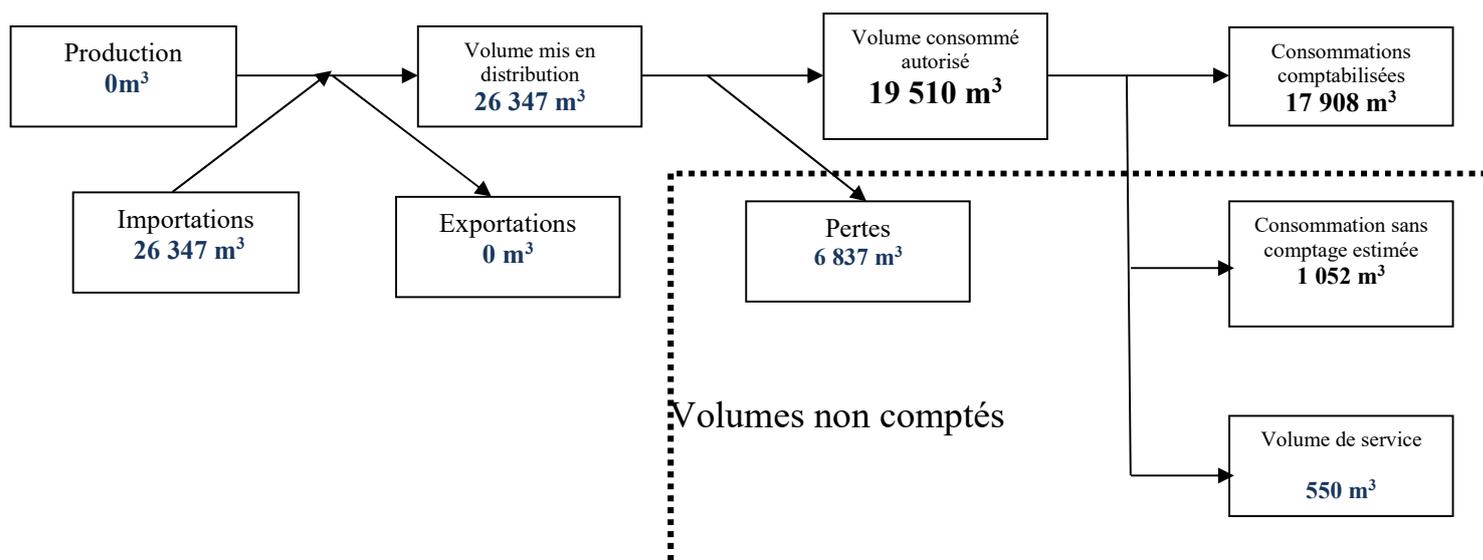
La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

	<i>pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé</i>	
10	<i>existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte</i>	X
10	<i>mise à jour du plan au moins annuelle</i>	X
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
10	<i>informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)</i>	
10	<i>connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations</i>	
10	<i>localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes</i>	
10	<i>localisation des branchements sur la base du plan cadastral</i>	
10	<i>localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)</i>	
10	<i>existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements</i>	
10	<i>existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)</i>	
10	<i>mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations</i>	
Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.		

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Évolution
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	20	20	0%

3.4) Performance du réseau



Les consommations sans comptage (Bâtiments communaux, remplissage piscine, travaux) sont évaluées à 1 052 m³

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir...) sont évalués à 550 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 02 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **P 104.3 Rendement du réseau de distribution=**
(Consommation comptabilisée+ exportations+ estimation consommations sans comptage + volume de service) / (Volume produit +importations)

	2020
<i>Rendement du réseau de distribution [%]</i>	74.05%

- **P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés=**
(Volume mis en distribution - volume comptabilisé) / Longueur de réseau de desserte / 365 ou 366

	2020
<i>Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]</i>	1.77

- **P106.3 Indice linéaire des pertes en réseau**

(Volume mis en distribution - volume consommé autorisé) / Longueur de réseau de desserte / 365 ou 366

	2020
<i>Indice linéaire des pertes en réseau [m³/km/j]</i>	1.43

4) Financement des investissements

4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Montant ttc de travaux	Subventions accordées <i>(il peut y avoir plusieurs financeurs pour une même opération)</i>	Contributions des collectivités adhérentes
Remplacement de compteurs d'eau	2 277.00€	--	--
Pourcentage de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1 ^{er} janvier de l'année de présentation du rapport			

4.2) Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2011 fait apparaître les valeurs :	2019	2020
Encours de la dette au 31 décembre	0€	0€

4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	2019	2020
Montant des amortissements	8 550€	8 603€

5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1) Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (En application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)

Néant